

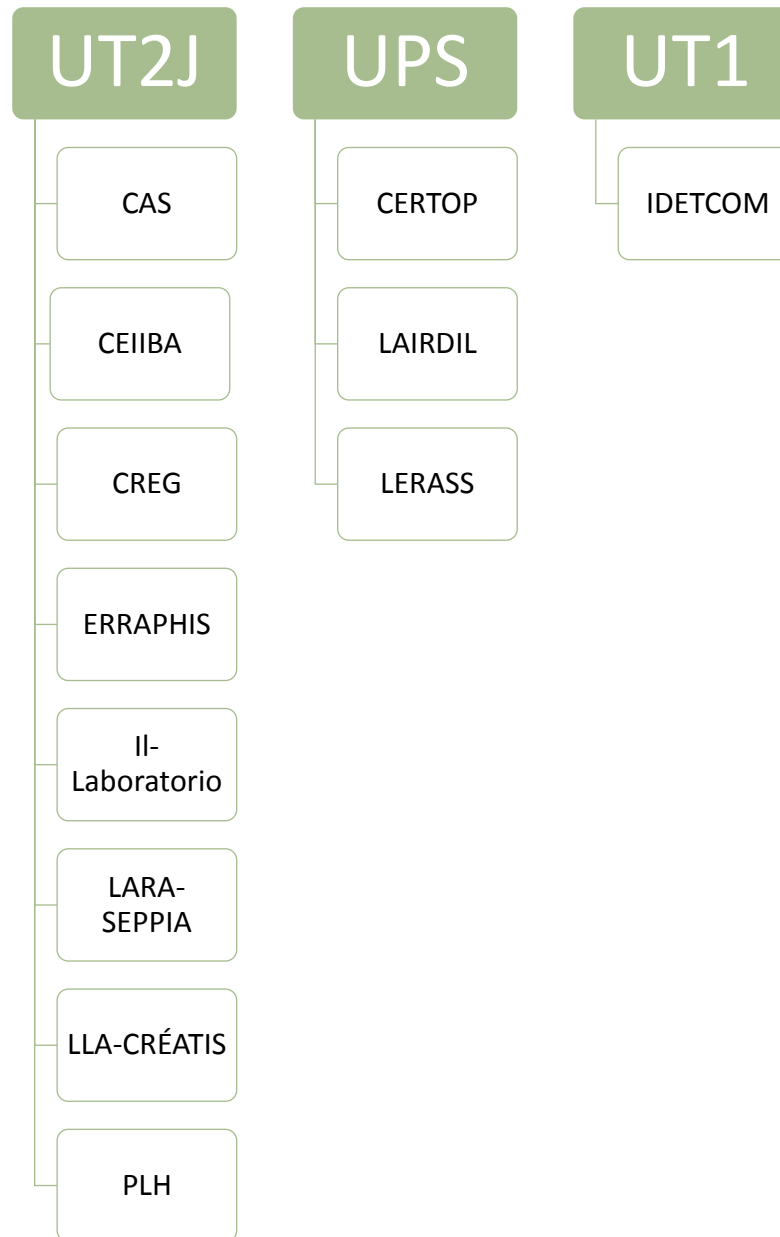


## VADE-MECUM DE L'ED ALLPH@ (ED328)

L'École Doctorale ALLPH@ accueille les doctorants en Arts (théâtre et danse, cinéma, musique, arts appliqués et arts plastiques), littératures du monde, langues et civilisations étrangères (anglais, espagnol, allemand, arabe, italien, portugais, russe, polonais...), philosophie, sciences de l'information et de la communication (ED 328).

L'École doctorale ALLPH@ est portée par l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès (UT2J) et co-accréditée avec l'Université Paul Sabatier (UPS) et l'Université Toulouse Capitole (UTC).

# Les unités de recherche (UR)



# Organigramme de l'ED ALLPH@

## DIRECTION

Hilda Inderwildi  
Stéphane Pujol

Direction ED ALLPHA

[direction.alpha@univ-tlse2.fr](mailto:direction.alpha@univ-tlse2.fr)

## RESPONSABLE

Valérie Lafitte-  
Carbonne

Responsable  
administrative

[responsable.sedoc@univ-tlse2.fr](mailto:responsable.sedoc@univ-tlse2.fr)

## SECRÉTARIAT

Laetitia Ferrer

[edalpha@univ-tlse2.fr](mailto:edalpha@univ-tlse2.fr)

Myriam Guiraud

Gestionnaire  
formations

[myriam.guiraud@univ-tlse2.fr](mailto:myriam.guiraud@univ-tlse2.fr)

# Parcours doctoral

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> année (thèses non financées)	4 <sup>e</sup> /5 <sup>e</sup> année (thèses financées) + 7 <sup>e</sup> année (thèses non financées)
En début d'année	- Inscription scientifique - Inscription administrative	- Inscription scientifique - Inscription administrative	- Inscription scientifique - Inscription administrative	- Inscription scientifique - Inscription administrative	- Inscription scientifique (avec dossier de dérogation) - Inscription administrative
En cours d'année	Cotutelle	Comité de Suivi de Thèse (CST)	CST Avenant cotutelle	CST	CST
	100 heures de formation				

# Comment s'inscrire en doctorat ?

## Conditions d'accès pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année :

- Note minimale de 14/20 au mémoire de recherche de Master 2
- Accord d'un.e directeur.rice de thèse
- Accord du ou de la directeur.rice de l'unité de recherche de rattachement

## Si vous réunissez les trois conditions d'accès, voici la marche à suivre :

Vous devez vous créer un compte personnel sur ADUM (<https://www.adum.fr/index.pl>), ce compte vous sera utile pendant toute la durée de votre doctorat et même après si vous le souhaitez. Ce compte vous permettra :

- De vous inscrire/réinscrire en doctorat à Toulouse
- De stocker des données décrivant votre parcours en doctorat et d'organiser le suivi de votre travail de recherche
- De consulter la liste des formations proposées et de vous y inscrire
- De disposer d'un portfolio d'expériences et de compétences dans lequel sont saisis des éléments susceptibles de nourrir un CV
- D'accéder à des informations relatives au doctorat telles que : actualités de l'École doctorale, de l'établissement, annonces des soutenances, appels à candidature régionaux, nationaux, etc.

Une fois docteur, vous pouvez conserver votre compte personnel ADUM afin de l'utiliser comme un réseau, des offres d'emploi y sont d'ailleurs publiées

Attention : chaque année, vous devrez renouveler votre inscription sur ADUM et votre inscription administrative.

# Les comités de suivi de thèse

Chaque doctorant doit se présenter, chaque année à partir de la 2<sup>e</sup> année, devant un comité de suivi de thèse (CST). Celui-ci vise à s'assurer que le déroulement de la thèse se passe comme prévu et, dans le cas contraire, à définir une stratégie alternative, éventuellement évolutive.

Les modalités de suivi et les questionnaires que les doctorants doivent remplir à destination de leur CST sont différents selon les années.

**En deuxième année :** le CST se compose de deux membres (dont au moins un titulaire de l'HDR – habilitation à diriger des recherches – et un au moins extérieur à l'UR) choisis pour leur expertise scientifique sur le sujet. Les noms des deux membres sont proposés par le doctorant/la doctorante et sa directrice/son directeur de thèse (avant le 1<sup>er</sup> mars de la deuxième année), validés par le directeur de l'UR puis par l'ED. [Plus d'informations sur notre site.](#)

**En troisième année et plus :** le CST se compose d'un binôme d'enseignants-chercheurs rattachés à ALLPH@ (PR, MCF HDR ou MCF co-encadrant des thèses) constitué par la Commission des Thèses. La directrice de l'ED contacte les doctorants en mettant en cc les deux membres de leur comité de suivi. Ceux-ci communiquent ensuite aux doctorants la date de remise du questionnaire rempli, le lieu où se déroulera le comité et les horaires exacts de passage. (Le CST n'est pas nécessaire si la soutenance est prévue avant le 31 décembre de l'année universitaire en cours.) [Plus d'informations sur notre site.](#)

# Les cent heures de formation

Le parcours de formation comprend un minimum de 100 heures de formations, dont certaines sont des formations obligatoires. Pour toute situation particulière, des aménagements sont possibles ; les modalités de réalisation du parcours de formation feront l'objet d'un accord entre le directeur de recherche, le directeur d'équipe et la direction de l'ED.

Un certain nombre d'activités scientifiques ou votre investissement dans la recherche peuvent également être valorisés dans votre parcours de formation (dans la mesure où ces activités relèvent des catégories de formation retenues par l'ED ALLPH@). Ces formations sont dites « hors catalogue » et vous seront validées sur un mode forfaitaire. [Plus d'informations sur notre site.](#)

Lors de son inscription en 1<sup>re</sup> année de doctorat, le doctorant choisit un parcours en accord avec sa directrice/son directeur de thèse et il joint à son dossier d'inscription sa fiche de projet professionnel renseignée et signée. Les parcours proposés par l'ED sont les suivants :

- Parcours 1 : métiers de l'enseignement supérieur
- Parcours 2 : métiers recherche, développement, expertise
- Parcours 3 : carrières internationales
- Parcours 4 : connaissance de l'entreprise

Il est indispensable de consulter régulièrement les formations qui seront ouvertes au fil de l'eau en fonction de l'avancée de la saisie du catalogue. Les formations déjà réalisées feront l'objet d'un envoi de questionnaires d'évaluation en vue de la validation (ou, plus contraignant) La validation des formations déjà suivies est soumise à l'obligation de remplir le formulaire d'évaluation de la formation envoyé à l'issue de chaque séance. [Plus d'informations sur notre site.](#)